

La mise à l'abri

2019
2020

HIVERNALE

en SEINE-SAINT-DENIS

LE CADRE LÉGAL

DE LA VEILLE SAISONNIÈRE

La veille saisonnière s'étend du **1^{er} novembre 2019 au 31 mars 2020**. Au cours de cette période, l'Etat augmente les moyens humains et financiers consacrés à la prise en charge des personnes sans-abri, par l'augmentation des capacités de mise à l'abri notamment.

Dans le cadre de cette prise en charge hivernale, les deux principes suivants posés par la loi continuent de s'appliquer : inconditionnalité de l'accueil et non-discrimination. En effet, la loi n'impose aucune condition d'accès à la mise à l'abri ainsi qu'à l'hébergement (ex : régularité de séjour) et condamne les différences de traitement sans motif légitime (ex : état de santé). Les structures de mise à l'abri hivernale accueillent donc de manière inconditionnelle et non-discriminatoire. Tout refus doit être motivé.

Par ailleurs, le principe de continuité demeure intangible. La continuité de la prise en charge est assurée pendant la veille saisonnière tandis la continuité de parcours est recherchée à l'issue de l'hiver.

Dans le cadre de la veille saisonnière comme au long de l'année, l'appel au 115 est un préalable indispensable à toute mise à l'abri.

Textes de référence :

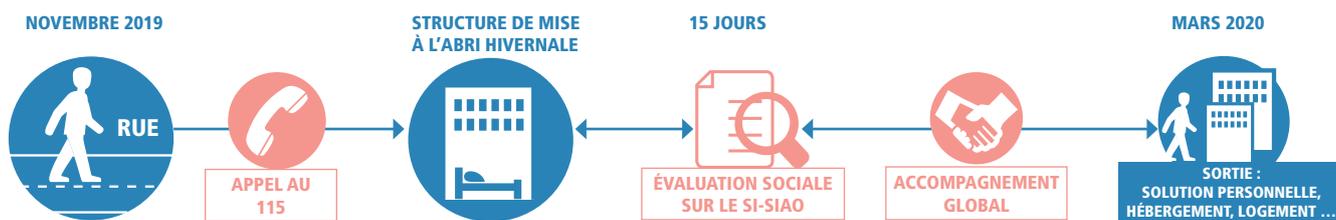
- Principe d'inconditionnalité de l'accueil : Articles L111-3, L345-1 et L345-2-2 du CASF
- Principe de non-discrimination : Articles 14 de la CEDH et L225-1 du code pénal
- Principe de continuité : Article L345-2-3 du CASF

Interlogement93



LA MISE A L'ABRI HIVERNALE EN PRATIQUE

Quel est le parcours d'un ménage accueilli dans le cadre de l'hiver ?



Comment sont orientées les personnes sur ma structure de mise à l'abri hivernale ?

Après appel de la personne au 115 et en fonction des places disponibles, le SIAO 93 effectue un positionnement sur une place de mise à l'abri hivernale. Dans ce cadre, le SIAO :

- Informe la structure de mise à l'abri hivernale par email
- Informe le ménage par appel téléphonique et SMS de sa prise en charge jusqu'au 31/03/2020 (pour les sites en renfort continu).

RAPPEL En cas de sollicitation sur site, vous ne pouvez pas réaliser une admission directe. L'orientation sur les structures de mise à l'abri hivernale est effectuée par le SIAO. Elle devra toujours être précédée d'un appel du ménage au 115. Le SIAO 93 est disponible en cas de difficultés sur ce point.

Que faire quand une personne arrive sur ma structure de mise à l'abri hivernale ?

1. J'EFFECTUE LES REMONTÉES QUOTIDIENNES AU SIAO 93

Les mouvements de personnes accueillies au sein de chaque structure la veille au soir doivent parvenir chaque matin **avant 10h** :

- Le nombre de personnes ayant passé la nuit sur site est à envoyer à l'UT Drihl 93 :
 - Mail : plan-hiver.shal.udhl93.drihl-if@developpement-durable.gouv.fr
 - Copie : hebergement@siao93.net
- Le nombre de places disponibles (en précisant le motif de départ des personnes ayant libéré leurs places) est à envoyer au 115
 - Mail : coordination-pt@interlogement93.net
 - Copie : hebergement@siao93.net

Il s'agit d'informer systématiquement :

- De l'absence d'un usager sur la place
- De la non présentation d'un usager sur une orientation de la veille et de la raison de cette absence si connue
- Du départ d'un usager et du motif de ce départ s'il est connu
- De la synthèse du nombre de places disponibles pour la nuit à venir

2. CHAQUE LUNDI, J'ADRESSE AU SIAO 93 LE TABLEAU FLUIDITÉ MIS À JOUR À HEBERGEMENT@SIAO93.NET

3. J'ENVOIE UNE ÉVALUATION SOCIALE AU SIAO 93 SOUS 15 JOURS À COMPTER DE L'ADMISSION DE LA PERSONNE

RAPPEL L'évaluation sociale permet au SIAO d'orienter la personne sur une place d'hébergement ou de logement de transition. L'utilisation de l'application nationale SI-SIAO pour la transmission de cette évaluation sociale est systématique et obligatoire.

Comment effectuer une demande d'hébergement ou de logement auprès du SIAO 93 ?

Rappel Vous disposez de 15 jours à compter de l'admission de la personne au sein de la structure de mise à l'abri hivernale pour effectuer l'évaluation sociale sur le SI-SIAO.

Rappel Les personnes disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations personnelles. Vous devez les informer de ce droit lors de la saisie de l'évaluation sociale sur le SI-SIAO. En cas de refus de la personne, nous vous invitons à lui préciser que cela ne permettra pas l'orientation vers une place pérenne et à envoyer un email à hebergement@siao93.net

1. JE DEMANDE DES CODES D'ACCÈS AU SI-SIAO EN ENVOYANT UN EMAIL À SISIAO@SIAO93.NET (si je n'en dispose pas déjà)

RAPPEL Lors de ma première connexion, je pense à bien paramétrer mon compte pour recevoir les notifications par email.

RAPPEL Des formations sont organisées régulièrement. Vous trouverez toutes les dates sur www.interlogement93.net/formations-sisiao

RAPPEL Des tutoriels d'utilisation du SI-SIAO sont disponibles sur www.interlogement93.net/outillage-siao

RAPPEL En cas de difficultés avec l'application SI-SIAO, voir p8 du présent document.

ATTENTION

Attention : il est préférable d'associer un seul compte SI-SIAO par adresse mail.

2. JE CRÉE UNE DEMANDE

1) Les éléments indispensables

Lors de la création d'une demande, je dois fournir les informations essentielles concernant la situation du ménage. 40 éléments sont considérés comme indispensables au traitement de la demande :

ATTENTION

L'ensemble des ménages accueillis doivent disposer d'une demande faite par une structure hivernale. Si la personne dispose déjà d'un suivi et d'une demande active sur le SI-SIAO, je crée une deuxième demande pour ce ménage en informant le prescripteur à l'origine de la première demande qu'il ne s'agit que d'une intervention sociale temporaire et qu'il reste référent social du ménage. Le ménage aura donc deux demandes pour la durée de la période hivernale. En fonction de la situation d'hébergement/logement du ménage à l'issue de l'hiver, seule une demande par ménage sera maintenue.

Nom	Typologie du ménage	Informations relatives aux enfants	Date de dossier de surendettement
Prénom	Nombre de personnes du ménage	En emploi (type de contrat + horaires de travail)	Apurement de la dette
Sexe	Situation au moment de la demande	Demandeur d'emploi	Expérience de logement autonome
Date de naissance	Motif de la demande	Etudiant	Demande de logement social
Rôle	Dispositif préconisé	Retraité	Numéro unique régional
Structure d'accueil	Type d'établissement niveau 1 préconisé	Sans ressources	Passage en commission DALO
Type de service	Type de place préconisée	Type de ressources	Décision prioritaire DALO
Type de demande	Nationalité	Sans dette	Passage en commission DAHO
Nom du travailleur social	Hors UE – droit de séjour	Type de dettes	Décision prioritaire DAHO
Téléphone du travailleur social	Situation matrimoniale	Dossier de surendettement	
Courriel du travailleur social			

ATTENTION

Ces éléments sont indispensables au SIAO pour effectuer une orientation adaptée à la situation du ménage. Aucun menu déroulant ne doit donc être négligé afin de faciliter le traitement de la demande.

2) La préconisation

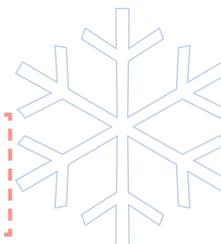
Après avoir complété l'onglet Accueil, j'effectue une préconisation d'orientation au regard de la situation de la personne.



RAPPEL Pour effectuer la préconisation la plus adaptée, nous vous invitons à vous référer au tableau p6-7 du présent document.

ATTENTION

*Je pense bien à transmettre la demande au SIAO à l'issue de la saisie.
Avant toute préconisation d'orientation vers du logement de transition, je vérifie que le ménage répond aux critères d'accès des différents dispositifs.*



RAPPEL Pour effectuer une préconisation d'orientation en logement de transition (résidence sociale ou Solibail) ou d'enregistrement dans Syplo pour l'accès à un logement de droit commun, je me réfère aux indications contenues dans le dossier de candidature logement.

RAPPEL Pour favoriser la fluidité au sein des structures de mise à l'abri et d'hébergement, le SIAO pourra vous proposer une solution de sortie différente que celle préconisée mais néanmoins adaptée à la situation du ménage.

3) Le contenu de l'évaluation sociale

Outre les informations renseignées précédemment, je dispose d'un espace pour rédiger l'évaluation sociale de la personne (2000 caractères maximum). Celle-ci doit comporter les éléments suivants :

- Parcours de la personne
- Projet de la personne
- Besoin d'accompagnement
- Adhésion à l'accompagnement



ATTENTION

*Pour du logement de transition (résidence sociale ou Solibail) ou un enregistrement dans Syplo pour l'accès à un logement de droit commun, l'évaluation sociale sera adressée à un gestionnaire/bailleur et non à un travailleur social. Certains commentaires sont donc à éviter.
Pour l'enregistrement dans Syplo (accès au logement de droit commun), je vérifie la cohérence des informations entre la DLS et l'évaluation sociale SI-SIAO.*

3. POUR UNE DEMANDE DE LOGEMENT DE TRANSITION (RÉSIDENCE SOCIALE OU SOLIBAIL) OU D'ENREGISTREMENT DANS SYPLO POUR L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE DROIT COMMUN, J'ENVOIE EN PARALLÈLE UN EMAIL À LOGEMENT@SIAO93.NET CONTENANT :

1) Le nom du ménage + PH

2) La préconisation d'orientation du ménage

3) Le dossier de candidature logement complété

RAPPEL Le dossier de candidature logement est disponible sur : www.interlogement93.net/outillage-siao

4) Les pièces justificatives demandées

RAPPEL Aucun document n'est demandé pour l'orientation en Solibail, les pièces seront à fournir auprès du gestionnaire lors de l'entretien de préadmission.

RAPPEL Une demande d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) est possible pour les structures de la veille saisonnière. Il suffit d'en faire la demande lors de l'envoi de ce mail.

Et après ?

1. JE METS À JOUR :

1) La demande sur le SI-SIAO en cas de changement de la situation et j'informe le SIAO

RAPPEL La durée de validité d'une demande sur le SI-SIAO est de 6 mois. Il est donc impératif de mettre à jour la demande du ménage avant les 6 mois pour ne pas perdre son antériorité, même si la situation du ménage reste inchangée.

2) La demande de logement social en cas de changement de la situation ou de demande

ATTENTION

Je pense à bien renouveler la DLS avant sa date anniversaire.

2. JE CONTRÔLE RÉGULIÈREMENT LE STATUT DE LA DEMANDE SUR L'ÉCRAN D'ACCUEIL DU SI-SIAO

1) Je peux consulter la liste d'attente du dispositif sur lequel la demande a été positionnée dans l'onglet SIAO de la demande.

Si la demande concerne un accès au logement de droit commun, je peux consulter le numéro Syplo sur cette même page, en dessous des listes d'attente.

RAPPEL Lors du traitement de la demande, il est possible que la demande soit positionnée sur un autre dispositif que celui préconisé.

2) Si la demande est au statut « complément d'information », je complète ma demande et je transmets de nouveau la demande. En parallèle, je préviens le SIAO.

Dans le cas d'une inscription sur Syplo, les équipes de l'accès au logement du SIAO 93 reviendront vers les prescripteurs pour toute demande de complément d'information nécessaire.

3. JE RESTE EN VEILLE DANS L'ATTENTE D'UNE ORIENTATION

1) Pour une demande d'hébergement ou de logement de transition, l'orientation est indiquée par le SIAO au travailleur social référent. La structure accueillante prend contact avec le travailleur social référent et le ménage.

ATTENTION

La mise à jour des coordonnées sur le SI-SIAO est donc essentielle.

2) Pour une demande de logement en intermédiation locative ou de droit commun, la proposition de logement sera a priori communiquée directement au ménage. Elle peut éventuellement l'être soit au SIAO, soit au travailleur social référent.

RAPPEL Interlogement93 n'est pas habilité à positionner un demandeur sur un logement vacant.

ATTENTION

Cela implique de signaler toute absence du ménage et de vérifier l'exactitude des coordonnées du ménage afin qu'il reste joignable. Il convient de vérifier quotidiennement les mails et courriers reçus.

Que faire quand une personne quitte ma structure de mise à l'abri hivernale ?

1. J'INFORME LE SIAO 93 DE LA SOLUTION DE SORTIE AINSI QUE DU MOTIF ET JE REMETS À DISPOSITION LA PLACE VACANTE DÈS LORS QUE JE PEUX ACCUEILLIR UNE NOUVELLE PERSONNE EN ENVOYANT UN EMAIL À COORDINATION-PT@INTERLOGEMENT93.NET (copie à hebergement@siao93.net).

ATTENTION

En cas d'exclusion, j'envoie un email à hebergement@siao93.net précisant les motifs de l'exclusion afin que le SIAO puisse travailler à une meilleure orientation en cas de rappel de la personne au 115.

2. J'ANNULE MA DEMANDE SUR LE SI-SIAO SI LA PERSONNE N'EST PLUS EN DEMANDE

		Public accueilli	Profil/projet de la personne	Mode d'accueil	Participation/redevance/loyer	Emploi/dynamique d'emploi	
Mise à l'abri	Hébergement	Hôtel		Situation de danger de rue avérée			
		Centre d'hébergement d'urgence (CHU)	Tout public	Sans projet défini	Collectif ou hôtel géré par une structure. [Attention : certaines structures sont fermées en journée.] 2 à 3 repas par jour (cuisine collective, colis ou chèque service...).	Dans certains cas, si la personne a des ressources, entre 10 et 25% avec plafond	
		Centre de stabilisation		La personne a un besoin d'accompagnement dans la construction de son projet pas ou mal défini.	Chambre individuelle ou collective dans un bâtiment collectif ou appartement partagé. Repas collectif ou chèque service.		
		Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)		La personne a un projet d'insertion, a besoin d'un accompagnement et accepte celui-ci pour le mettre en œuvre.	Chambre individuelle ou collective ou appartement partagé éclaté ou appartement individuel. Pour quelques CHRS, prise en charge des repas (cuisine collective, colis ou chèque service...).	Si ressources, entre 10% et 25% avec plafond	La personne doit être dans une dynamique d'insertion.
		Altho		Uniquement les familles sortantes d'une PEC 115 Familles ou familles monoparentales Les personnes isolées sont exclues de ce dispositif	Chambre individuelle ou collective ou appartement partagé éclaté ou appartement individuel.	Ressources, entre 12 et 15% sans plafond	La famille doit présenter une réelle dynamique d'insertion.
Logement	Solibaïl	Familles ou familles monoparentales Les personnes isolées sont exclues de ce dispositif	La personne est engagée dans un projet d'insertion. Elle est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.				
				Logement individuel non meublé dans le parc privé, avec gestion assurée par une association agréée	Intégration dans les charges de tous les fluides : 28% des ressources en coût de participation. Intégration d'une partie des fluides: 24% de participation. Aucun fluide dans les charges : 20% de participation. APL directement versée au gestionnaire et n'entrant pas dans le calcul du reste à vivre (RAV).	La famille doit présenter une réelle autonomie dans sa recherche d'emploi et des justificatifs de sa situation : contrat de travail, formation, ARE, IJ, stage...	
	Résidence sociale sans accompagnement	Personnes isolées ou couples	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Logement meublé ou chambre individuelle meublée dans un foyer de travailleurs migrants (FTM) réhabilité	Redevance variable avec APL possible (entre 400€ et 500€/mois). Le coût pour un bénéficiaire percevant le RSA sera d'environ 70€ mensuels une fois l'APL déduite.	La personne doit être dans une dynamique d'insertion.	
	Foyer de jeunes travailleurs (FJT)	Jeunes isolés ou couples de moins de 26 ans	La personne travaille ou est engagée dans un projet d'insertion. La personne est autonome dans son quotidien.	Logement individuel meublé dans un bâtiment collectif.	Redevance variable avec APL possible (entre 370€ et 560€ avec APL à déduire)	Le jeune doit présenter une réelle dynamique d'insertion et des justificatifs de sa situation : contrat de travail, formation, stage... Ressources liées à un emploi passé (ARE, IJ).	
	ALT Jeunes	Jeunes isolés de moins de 30 ans	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de vivre en colocation mixte. Elle souhaite concrétiser un projet professionnel.	Appartement partagé éclaté	Entre 15% et 20% des ressources	La personne doit être dans une dynamique d'insertion.	
	Foyer de travailleurs migrants (FTM)	Hommes isolés de 18 à 65 ans	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Chambre individuelle meublée dans un bâtiment collectif. Sanitaires et cuisines collectifs. Le gestionnaire assure le nettoyage des parties communes.	Redevance variable avec APL possible (entre 350€ et 450€/mois). Le coût pour un bénéficiaire percevant le RSA sera d'environ 60€ mensuels une fois l'APL déduite.		
	Pension de famille /résidence accueil	Personnes isolées ou couples	La personne est dans une situation globale stabilisée et dont l'évolution à moyen/long terme est limitée. La personne serait fragilisée si elle était relogée dans un logement autonome.	Chambre individuelle meublée ou logement individuel meublé dans un bâtiment collectif. Activités collectives proposées.	Redevance variable avec APL possible (entre 400€ et 500€ avec APL à déduire). Le coût pour un bénéficiaire percevant le RSA sera d'environ 70€ mensuels une fois l'APL déduite.	Aucune dynamique d'emploi n'est nécessaire pour intégrer ce dispositif.	
	Logement de droit commun	Tout public	La personne est autonome dans son quotidien et est en capacité de mobiliser les services adéquats.	Locataire en titre d'un appartement	Loyer	Aucune dynamique d'emploi n'est nécessaire pour intégrer ce dispositif.	

Situation financière	Situation administrative	Durée théorique	Nature de l'accompagnement	Elements/démarches à fournir pour orientation
	Accueil inconditionnel			Appel 115
		Indéterminée jusqu'à la sortie vers une solution durable	Global. Degré variable : observation, ouverture des droits, réponses aux besoins primaires, déclenchement des capacités à élaborer un projet de vie, reprise des repères. Accompagnement généraliste et spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	Appel 115 ou Evaluation sociale via le SI-SIAO
		Contractualisation	Global. Degré variable. Accompagnement généraliste et spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	Evaluation sociale via le SI-SIAO
Variable selon les CHRS		Contrat de 3 à 6 mois renouvelable jusqu'à la sortie vers une solution durable	Accompagnement généraliste et/ou spécifique (femmes victimes de violences, usagers de drogues...)	Evaluation sociale via le SI-SIAO
Ressources stables sans minimum. Les structures n'ayant pas de financement pour l'aide alimentaire, la famille devra être en capacité de subvenir à ses besoins primaires.	Situation administrative régulière ou régularisable dans un délai très court (demande déjà effectuée et pas de motif de refus possible)	Contrat de 3 mois renouvelable une fois	Accompagnement généraliste axé vers une sortie du dispositif rapide (Solibail ou logement pérenne)	Evaluation sociale via le SI-SIAO
Ressources stables avec un reste à vivre estimé : 9,2€/jour/unité de consommation. L'endettement doit être traité et le montant du remboursement est soustrait aux ressources avant calcul du RAV. Attention, si les ressources du ménage sont uniquement constituées de minima sociaux, s'assurer que le ménage a une épargne en cas d'orientation hors territoire.	Situation régulière. Pour un couple, situation régulière pour l'un, l'autre doit avoir a minima un récépissé de première demande	24 mois	Accompagnement spécifiquement lié au logement (savoir louer, savoir habiter, gestion du budget et démarches de logement). Orientation vers les services sociaux de droit commun pour le suivi global.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables (minima sociaux acceptés). Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées	Situation régulière	24 mois	Sans accompagnement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables avec un minimum de 600€ mensuels. Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées.		24 mois	Accompagnement administratif en atelier collectif et/ou individuel. Accompagnement au logement.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables avec un minimum de 300€ mensuels		24 mois	Accompagnement collectif sur les questions de l'insertion et du logement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables (minima sociaux acceptés) Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées		Sans limite de durée	Sans accompagnement	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables (minima sociaux acceptés) Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées			Sans accompagnement social. Présence soutenante d'un maître de maison proposant des animations collectives. Le prescripteur s'engage à maintenir l'accompagnement social et/ou médical ou à faire le relais auprès des services de droit commun.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net
Ressources stables (minima sociaux acceptés). Les démarches de résorption de l'endettement doivent être engagées			Sans accompagnement. Possibilité de solliciter une mesure AVDL lors de la demande auprès du SIAO.	Evaluation sociale via le SI-SIAO + Dossier de candidature logement à logement@siao93.net

QUE FAIRE SI JE RENCONTRE DES DIFFICULTÉS ?

1. Avec le SI-SIAO

a) S'inscrire à une formation SI-SIAO

Le SIAO 93 organise régulièrement des formations sur l'utilisation du SI-SIAO. Vous êtes avertis par email dès l'ouverture des sessions de formation. Vous pouvez aussi consulter notre site :

www.interlogement93.net/formations-sisiao. Pensez à vous inscrire rapidement car celles-ci sont vite complètes !

b) Consulter les tutoriels SI-SIAO

Le SIAO 93 a créé des tutoriels destinés à vous accompagner pas à pas dans l'utilisation de l'application SI-SIAO.

Ils sont disponibles sur notre site :

www.interlogement93.net/outillage-siao

c) Contacter la permanence du SI-SIAO

Une permanence téléphonique est à votre disposition pour toute question concernant l'application SI-SIAO. **Vous pouvez la contacter du lundi au vendredi, de 14h à 17h, au 01.41.72.09.45**



2. Avec l'accompagnement d'un ménage

a) J'informe le SIAO par mail ou téléphone pour réfléchir ensemble à une amélioration de la situation.

b) Je viens à la concertation territoriale du SIAO 93.

La CTS du SIAO 93 est un espace d'échange et de réflexion regroupant des travailleurs sociaux des dispositifs de veille sociale, d'hébergement et d'accompagnement ainsi que des professionnels issus du secteur médical ou médico-social. Elle vise à définir des préconisations relatives à la stratégie d'accompagnement et à la mobilisation des acteurs, ainsi qu'à identifier les modalités d'interventions correspondantes, particulièrement dans le cas de situations dites « complexes ». Elle est ouverte et sans inscription pour l'ensemble des intervenants sociaux qui interviennent auprès du public séquan-dyonisien.

La concertation territoriale du SIAO 93 se tient tous les vendredis matin, à partir de 9h30, au sein des locaux d'Interlogement93 (6 rue du centenaire 93100 Montreuil, 3^e étage, porte de droite).

c) Le SIAO prendra contact avec vous pour des visites sur site.

QUELS SONT LES OUTILS COMPLÉMENTAIRES À MA DISPOSITION ?

1. Le Repères SIAO à l'Usage et la notice d'utilisation du SI-SIAO

Ce guide à destination des professionnels vise à fournir toutes les clés de lecture et de compréhension du SIAO ainsi qu'à faciliter pour les prescripteurs l'utilisation de l'application nationale SI-SIAO.

2. L'UTIL93 Lieux Ressources pour les personnes sans-abri

Ce dépliant vise à indiquer tous les lieux d'accueil, d'alimentation et de soins à disposition des personnes sans-abri dans le département de Seine-Saint-Denis.

Rappel Ces documents sont disponibles en format papier dans les locaux d'Interlogement93 ainsi qu'en version dématérialisée sur notre site internet : www.interlogement93.net/publications

COMMENT CONTACTER LE SIAO PENDANT L'HIVER ?

Vous pouvez contacter les chargés de mission hébergement du SIAO 93 par mail sur hebergement@siao93.net ou par téléphone au 06 73 45 34 93.

L'association Interlogement93 est financée par